

COMMUNAUTE DE COMMUNES DROME SUD PROVENCE

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 AVRIL 2015

Le conseil communautaire, convoqué le 8 avril, s'est réuni le 15 avril à 18h00 à **la Mairie de Pierrelatte** sous la présidence de Madame Marie Pierre MOUTON.

Etai^{ent} présents :

Mesdames et Messieurs : Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires : ANDRE-REY Philippe – APROYAN Michel – ARMAND Yves – AVIAS Jean-Michel – BERGET Marcelle – BESNIER Didier – BESSIERE Jacqueline – BETRANCOURT Rita - BONNAL Monique – BOUCHET Michèle – CANESTRARI Véronique – COUDERT Christian – FALLOT Alain – FAYOLLE Guy – FERNANDEZ Marie – FONDA Henri - FOROT Christine – GALLU Alain – GARIN Maryannick – GAUDIBERT Jean-Louis – HONORE Arlette – HORTAIL Gérard – LENOIR Jean-Luc – LOVERINI Claude – MARQUIS Anne – MIGLIORI Catherine – MILHAUD Agnès – MONTAGNE/DALLARD Armelle – MOUTON Marie-Pierre – PLANEL Jean-Pierre – PRUVOST Sonia - RIEU Michel - SOUBEYRAS Sophie – TREFOULET Nicole – VALETTE Marie-Claude

Etai^{ent} représentés :

Madame Béatrice MARTIN / procuration donnée à Monsieur Alain GALLU
Madame Véronique CROS / procuration donnée à Monsieur Henri FONDA
Monsieur Jean-Marc CARIAS / procuration donnée à Madame Nicole TREFOULET
Madame Claire AUBERT / procuration donnée à Madame Rita BETRANCOURT
Monsieur Jean-Michel CATELINOIS / procuration donnée à Monsieur Jean-Luc LENOIR
Monsieur Christian ANDRUEJOL / procuration donnée à Madame Agnès MILHAUD
Monsieur Michel MATHIEU / procuration donnée Madame Marcelle BERGET
Monsieur Mounir AARAB / procuration donnée à Madame Sonia PRUVOST
Monsieur Thierry PEYPOUDAT / procuration donnée à Madame Marie-Claude VALETTE
Monsieur Eric BESSON / procuration donnée à Madame Marie FERNANDEZ

Madame la Présidente accueille les membres de la Communauté de Communes, constate que le quorum de présence est atteint pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour, signale les procurations et désigne une secrétaire de séance : Mme Nicole TREFOULET

Madame la Présidente annonce la démission de M. Fabien LIMONTA du conseil municipal de Saint Paul Trois Châteaux et par conséquent du conseil communautaire de la CC DSP. La commune notifiera officiellement par courrier à l'intercommunalité le remplaçant de Monsieur Limonta. Il s'agit de Monsieur Philippe BENOIT, présent dans la salle et qu'elle remercie pour sa présence. Il siègera à partir du prochain conseil communautaire.

Madame la Présidente demande s'il y a des modifications à apporter au compte rendu du précédent conseil communautaire. Aucune remarque n'est faite. Le compte rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Madame la Présidente présente l'ordre du jour et précise qu'il y a ajout d'une délibération sur la mise à disposition de l'agent de Pierrelatte pour le service commun ADS. Elle soumet l'accord de cette modification de l'ordre du jour aux membres présents qui acceptent.

Madame la Présidente : Avec la présentation du BP et du CA, nous abordons la deuxième étape budgétaire pour l'année 2015. Le BP suite au débat d'orientation budgétaire, il doit décliner en chiffres ce que seront, au plus proche de la réalité, les dépenses, les recettes et les actions, sachant qu'un budget doit être sincère et véritable.

Je souhaite donner la vision sur 2015 qui sera une année transitoire en matière de FPU, transfert de la compétence Enfance/Jeunesse, transfert de la collecte des ordures ménagères et mise en place du service commun ADS que nous organisons pour accompagner nos communes les plus rurales. Du fait du désengagement de l'Etat sur cette thématique urbanisme, l'instruction des permis de construire est une dépense supplémentaire pour les petites communes, ce sont les communes qui adhéreront au service commun qui financeront ce que la CC DSP organise.

Les communes ont toutes dû faire face à des dépenses obligatoires et supplémentaires de fonctionnement avec la mise en place des rythmes scolaires et l'instruction des droits des sols. Elles subissent dans le même temps une baisse importante des dotations de l'Etat. Les Intercommunalités n'échappent pas hélas à la baisse des dotations de l'Etat.

Pour le budget 2015, la volonté est de ne pas augmenter les taux d'imposition et la mission n'est pas facile car le budget de la CC est un petit budget, sur lequel il est difficile de réduire les dépenses de fonctionnement. De plus, les dotations de l'Etat accordées en 2014 pour 127 936 € passent en 2015 à 6 530 €.

La réduction est importante. Toutes les collectivités sont appelées à participer au financement de la dette publique. Nous sommes doublement pénalisés car il y a très peu de compétences pour notre CC toute jeune. De fait notre Coefficient d'Intégration Fiscale ne nous permet pas d'obtenir des dotations plus importantes. Notre objectif est de se concentrer sur l'essentiel, c'est à dire le transfert de compétences pour développer la CC DSP et prendre notre envol.

Cette année sera une année transitoire dans l'attente du passage à la FPU, le Budget Primitif 2015 sera un budget de rigueur, une année de travail et de respect du contribuable.

Notre objectif est de travailler sur le transfert des compétences voulues ensemble. Le Cabinet Acti-Public continuera à nous accompagner en 2015 pour le passage en FPU.

Monsieur Jean-Luc LENOIR présente les comptes administratifs, les comptes de gestion, les affectations de résultats pour l'année 2014 ainsi que les budgets primitifs :

1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET PRINCIPAL :

Investissement

Dépenses	Prévu :	31 780, 00
	Réalisé :	17 418, 09
	Reste à réaliser :	0, 00

Recettes	Prévu :	31 780, 00
	Réalisé :	0, 00
	Reste à réaliser :	0, 00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 196 942, 00
	Réalisé :	1 083 229, 62

Recettes	Prévu :	1 196 942, 00
	Réalisé :	1 149 177, 92

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement		- 17 418, 09
Fonctionnement		65 948, 30
Résultat global		48 530, 21

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET SPANC

Investissement :

Dépenses	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	102 070, 00
	Réalisé :	70 883, 19

Recettes	Prévu :	102 070, 00
	Réalisé :	71 258, 02

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	0, 00
Fonctionnement :	374, 83
Résultat global :	374, 83

Madame la Présidente quitte la salle. Monsieur Jean-Luc LENOIR soumet au vote ces 2 comptes administratifs qui sont approuvés à l'unanimité par l'ensemble des élus.

3 – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 – BUDGETS PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE SPANC

M. Jean-Luc LENOIR soumet au vote le compte de gestion du budget principal et du budget annexe Spanc qui ont été établis par le Trésorier Monsieur Alain TIBAUDO et qui clôturent l'exercice 2014.

Il convient de certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes.

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité les opérations indiquées et précisent que les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion.

4 – AFFECTATION DES RESULTATS 2014 DU BUDGET PRINCIPAL

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 présenté par Monsieur Jean-Luc LENOIR, 1^{er} Vice-Président,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 65 948.30 €
- Un déficit reporté de..... 0.00 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de..... 65 948.30 €

- Un déficit d'investissement de..... 17 418.09 €
- Un déficit des restes à réaliser de..... 0.00 €

Soit un besoin de financement de..... 17 418. 09 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU31/12/2014 : EXCEDENT65 948.30 €

AFFECTATIONCOMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)..... 17 418.09 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)..... 48 530.21 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT..... 17 418.09 €

5 – AFFECTATION DES RESULTATS 2014 DU BUDGET SPANC

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif du budget annexe du SPANC de l'exercice 2014 présenté par Monsieur Jean Luc LENOIR, 1^{er} Vice-Président,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de.....	374. 83
- Un déficit reporté de.....	0. 00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de.....	374. 83
- Un déficit d'investissement de.....	0. 00
- Un déficit des restes à réaliser de.....	0. 00
Soit un besoin de financement de	0. 00

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : EXCEDENT.....	374. 83
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVICE (1068).....	0. 00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002).....	374. 83
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT.....	0. 00

6 – BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur J. Luc LENOIR rappelle les orientations budgétaires et donne lecture des prévisions pour l'année 2015 en précisant que le budget principal 2015 se verra doter d'une fiscalité additionnelle de 397 000 €.

Budget principal (M14)

Section de fonctionnement

- dépenses 1 342 153 €
- recettes 1 342 153 €

Section d'investissement

- dépenses 31 597 €
- recettes 31 597 €

Gérard HORTAIL : « Madame la Présidente dans votre introduction, vous avez indiqué que pour toutes les charges courantes il fallait faire des efforts. Concernant les subventions attribuées aux associations on pourrait revoir les montants qui sont très élevés et je m'interroge sur la nécessité d'en subventionner certaines ».

Marie-Pierre MOUTON : Je tiens à vous préciser que ces associations ont toutes un but économique et qu'aucune augmentation n'a été accordée par rapport à l'année dernière. Je rappelle les 5 associations concernées : La Mission Locale, La Drôme Provençale, Initiative Seuil de Provence, Le Pays et Trimatec. Chaque association génère de l'économie sur notre territoire, je citerai par exemple, la Drôme Provençale qui s'investit depuis plus de 20 ans sur notre territoire et la Mission Locale qui apporte une aide et un soutien aux jeunes en recherche d'emploi. En subventionnant ces associations nous restons acteurs de notre territoire, les bilans de ces associations démontrent l'efficacité et les résultants en terme de retombées économiques et d'emplois sur notre territoire.

La Présidente liste également les activités aidées par la plate-forme « Initiative Seuil de Provence » tous les dossiers ont abouti.

Toutes ces associations m'ont adressé un bilan que je tiens à la disposition de chacun d'entre vous.

Gérard HORTAIL : En ce qui me concerne, je ne veux pas payer. Les jeunes de ma commune trouvent inintéressant l'aide de la Mission Locale, par exemple.

Yves ARMAND : Avant la création de la CC DSP, chaque commune abondait une part de ces aides à ces mêmes associations qui aujourd'hui passent par la CC.

Maryannick GARIN : J'ai 2 questions à poser au sujet des budgets. Tout d'abord, la Communauté de Communes a élu des représentants dans chaque association. Il faudrait que nos représentants nous fassent connaître le rôle de ces associations pour savoir s'il est intéressant de les subventionner et je propose que ces personnes s'expriment. Mais pour cette année, il faut les subventionner, nous n'allons pas revenir sur ce qui a été évoqué.

Ensuite, pour en revenir au budget, effectivement les communes subissent une baisse des dotations de l'état mais c'est sans compter sur une nouvelle dépense concernant le FPIC puisque les communes, depuis l'adhésion à la CC, sont toutes contributaires.

Marie-Pierre MOUTON : Oui, nous allons devoir aborder le sujet du FPIC dont le vote doit être fait avant le 30 juin. La répartition FPIC peut être faite selon un scénario de droit ou de manière dérogatoire.

Philippe ANDRE-REY : Toujours concernant les subventions aux associations ; je tiens à préciser que le montant de ces subventions représente 25 % du budget total de fonctionnement de la CC. J'avais demandé aussi lors du précédent conseil d'avoir les comptes rendus financiers et moraux de celles-ci. Je n'ai toujours rien reçu à ce jour.

Marie-Pierre MOUTON : Les bilans de ces associations peuvent être consultés à la CC DSP, il suffit d'en faire la demande.

Alain GALLU : Madame la Présidente a demandé en début de séance s'il y avait des remarques à apporter sur le compte rendu du dernier conseil et celui-ci vient d'être validé à l'unanimité, n'apportant aucune remarque de ta part.

Marie-Pierre MOUTON : Les documents seront à votre disposition au secrétariat de la CC DSP, vous pourrez donc les consulter.

Christian COUDERT : J'apporte une remarque sur le chapitre 011 entre la réalisation constatée en 2014 et la différence budgétaire pour 2015.

Jean-Luc LENOIR : Ce chapitre comprend les études réalisées en 2014 pour environ 80 000 €, notamment l'étude SCOT prévue de 35 000 €, l'étude « schéma directeur du tourisme » de 15 000 €, le Cabinet Acti-Public 30 000 €. En effet, ces études ne seront plus réalisées cette année sauf pour l'accompagnement par le Cabinet fiscal prévu de 14 000 €.

Madame la Présidente propose aux conseillers communautaires l'approbation du budget principal primitif 2015.

Les membres du conseil communautaire approuvent à 42 voix pour et 3 voix contre soit : Mr Philippe ANDRE-REY- Mr Gérard HORTAIL et Mme Arlette HONORE, le budget primitif de l'exercice 2015.

7 – BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET SPANC

Monsieur Jean-Luc LENOIR explicite les prévisions budgétaires 2015 su service d'assainissement non collectif.

Budget annexe assainissement non collectif (M49)

Section d'exploitation	
○ dépenses	129 209 €
○ recettes	129 209 €
Section d'investissement	
○ dépenses	3 800 €
○ recettes	3 800 €

Maryannick GARIN : Il est nécessaire d'apporter une précision sur le montant des prévisions du chapitre 65 « charges diverses » pour 49 547 €.

Marie-Pierre MOUTON : Oui tu peux nous donner l'explication de ce montant qui provient de la dissolution du Sivom du Tricastin.

Jean-Luc LENOIR : Je précise que c'est un versement d'une subvention de la fin d'exercice du Sivom qui bénéficie à la CC DSP en 2015.

Maryannick GARIN : Effectivement, à la dissolution du Sivom, les communes adhérentes au Spanc ont pris en charge les dépenses et auraient dû percevoir en contrepartie la subvention de l'Agence de l'eau de 58 500 € (correspondant à l'avance faite aux particuliers dans le cadre des réhabilitations des installations d'assainissement non collectif) et ceci, avant la dissolution du Syndicat au 31.12.2013. La compétence SPANC étant une compétence transférée à la CC DSP la subvention perçue en 2014 a été comptabilisée par la CC DSP.

Gérard HORTAIL : J'ai cru comprendre qu'il y avait des impayés de la redevance SPANC.

Marie-Pierre MOUTON : Oui certes il y a des impayés, il faudra les évaluer mais le phénomène n'est, hélas, pas rare dans les communes.

Jean-Louis GAUDIBERT : On a en effet des impayés de la redevance SPANC avec le Syndicat des Eaux de la Baume/Solérieux qui facture cette redevance aux administrés concernés.

Madame la Présidente propose aux conseillers communautaires l'approbation du budget annexe Spanc 2015.

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité ce budget.

8 – BUDGET PRIMITIF 2015 DECHETS MENAGERS

Madame la Présidente précise qu'un nouveau budget annexe déchets ménagers est proposé au vote cette année. Cela permettra une meilleure gestion de cette compétence « traitement et déchetteries ».

Budget annexe déchets ménagers

Section d'exploitation	
○ dépenses	2 127 037 €
○ recettes	2 127 037 €
Section d'investissement	
○ dépenses	23 214 €
○ recettes	23 214 €

Jean-Michel AVIAS : La totalité des dépenses moins 8 000 € de rachat de matières est prise en charge par les communes

Gérard HORTAIL : J'aimerais avoir des explications sur le transfert de la compétence au SYPP. Le cas du SIERGT reste assez confus.

Marie Pierre MOUTON : Avant le transfert, les communes du Sivom n'adhéraient pas au SYPP. Les communes « hors Sivom » ne pouvaient pas adhérer non plus, en tant que communes isolées au SYPP pour le traitement de leurs ordures ménagères et ainsi elles avaient transféré la compétence « traitement » au SIERGT. De même la commune de Malataverne adhérerait au SITOM, lui-même adhérant au SYPP.

Alain FALLOT : Je tiens à apporter une précision : le syndicat des Portes de Provence a approuvé son budget et a voté la participation à l'habitant à 3.40 € au lieu de 3.50 € initialement prévue.

Jean-Michel AVIAS : La signature du nouveau marché de gestion des déchetteries attribué par le SYPP a permis une baisse des coûts évaluée à environ 400 000 € sur l'ensemble de la prestation qui comporte plusieurs sites. Vu les économies réalisées, il me tient à cœur de maintenir le projet du contrôle d'accès aux déchetteries.

Maryannick GARIN : On constate par contre que le SYPP n'a pas bien évalué le prix de rachat des matières collectées à la déchetterie

Jean-Michel AVIAS : Pour habiter Bouchet je constate qu'à partir de 18h30, la déchetterie de Suze la Rousse est régulièrement visitée, ce qui correspond à un manque à gagner.

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le budget annexe des déchets ménagers.

9 - BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS – CADENCE D'AMORTISSEMENT

L'application de la norme M14 du budget annexe déchets ménagers rend nécessaire la pratique de l'amortissement des biens renouvelables pour un EPCI qui compte une commune de plus de 3500 habitants mais avec un champ d'application limité. L'amortissement permet chaque année de faire constater la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler.

Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Les règles de gestion concernant les amortissements sont les suivantes :

- Les biens meubles et immeubles sont amortis pour leur coût d'acquisition TTC pour le budget annexe ;
- Le calcul des amortissements est effectué en mode linéaire sans prorata temporis à compter de l'exercice suivant l'acquisition par le budget annexe ;
- Tout plan d'amortissement en cours se poursuivra selon ses modalités initiales jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien (cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction) ;

Tout bien acquis pour une valeur inférieur à 500 € sera amorti en une seule année.

<u>Article</u>	<u>Immobilisations incorporelles d'amortissement</u>	<u>Durée</u>
2051	Logiciels	2 ans
	<u>Immobilisations corporelles</u>	
21758	Autres installations matériel et outillages techniques	5 ans
2182	Véhicules légers	5 ans
2182	Véhicule camion	10 ans
2183	Matériel de bureau	10 ans
2183	Matériels informatiques	5 ans

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité l'application des cadences d'amortissement au sein du budget annexe déchets ménagers de la communauté de communes.

10 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2015

Marie-Pierre MOUTON : Je rappelle les taux votés en 2014 pour les 4 taxes soit : Taxe d'habitation 0.182% - Taxes du foncier bâti : 0.138% - Taxes du foncier non bâti : 0.638% et CFE : 0.221% qui, selon les bases fiscales, ont rapporté à la CC DSP 386 862 €. L'augmentation des bases fiscales auxquelles on peut prétendre toutes les années nous permet sans changer les taux en 2015 d'espérer une fiscalité additionnelle de 397 197 €.

Je voudrais bien affirmer que dans cette année de transition nous tenons nos engagements et qu'il n'y a aucune augmentation des taux d'imposition.

Je tiens aussi à préciser que la CFE va nourrir la FPU et que son évolution globale est de 5 806 €, sachant que Pierrelatte apporte 10 816 €, nous comprenons qu'il y a des diminutions dans d'autres communes et que si nous avons acté les attributions de compensation telles qu'envisagées lors de la réunion du 10 décembre, nous aurions été dès cette année confrontés à des difficultés. Je ne peux que saluer la sagesse de notre assemblée qui a fait preuve de prudence en reportant le passage en FPU afin d'opter pour un scénario liant FPU et transfert de compétences. Globalement sur l'ensemble de la fiscalité additionnelle actuelle on s'en sort avec un plus lié au dynamisme des bases qui est seulement de 12 920€. Le Cabinet Acti-Conseil nous accompagnera dans notre décision 2016. Nous sommes dans une année décisive il faut prendre des risques et se lancer si l'on veut une intercommunalité de projets. Ce impliquera sans doute de changer d'état d'esprit

Maryannick GARIN : Ni prise de risque, ni audace, on essaie de transférer l'enfance-jeunesse et les déchets ce que le SIVOM du Tricastin faisait déjà. Heureusement que la fiscalité n'augmente pas, on ne propose rien de nouveau.

Marie-Pierre MOUTON : En effet, ce n'est pas de l'audace mais de la volonté et un peu de confiance.

Lecture d'un extrait du journal communal de Clansayes de décembre 2014.

Maryannick GARIN : Il s'agit d'un extrait d'une délibération de la commune de Clansayes et chaque conseil est bien libre de prendre les délibérations qu'il souhaite. Le transfert des compétences devrait se faire après le passage en fiscalité unique.

Gérard HORTAIL : On parle du passage en FPU et on a l'impression que ça va tout régler. On peut être riche aujourd'hui mais être un bassin pauvre demain. Dans 10 ans le Tricastin pourrait fermer et mettre en difficulté les entreprises liées au nucléaire.

Avant de dire que l'on va s'en sortir, il faut regarder un peu plus loin. On constate que des régions ont subi ce type de changement.

Marie-Pierre MOUTON : C'est très vrai, il ne faut rien se cacher et c'est d'ailleurs ce que j'ai exprimé depuis le 10 décembre dernier. Certaines communes de notre interco bénéficient depuis 40 ans de la richesse du nucléaire. Nous entrons dans une nouvelle ère qui s'annonce moins prometteuse et déjà plus difficile comme en témoignent les chiffres de CFE. (recette = taux x bases) . Je crois salutaire la prudence de ne pas avoir engagé l'intercommunalité à voter dès cette année le passage en FPU. Les prévisions financières laissaient présager de tout cela et nous n'avions pas transféré de compétences pour soulager les budgets communaux. Le Cabinet travaille sur le transfert de ces compétences. Les commissions travaillent dans ce sens.

Christian COUDERT : On peut s'appuyer sur un retour d'expérience compte tenu du déploiement des CC aujourd'hui et que ce n'est toujours pas réussi, il faut rester très prudent avant de prendre des décisions, sans maîtriser totalement les chiffres.

Maryannick GARIN : C'est pourquoi il faut par exemple être très prudent sur ce que nous mutualisons par exemple.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de maintenir les taux votés en 2014 en fixant pour 2015 les taux d'imposition suivants :

- **Taxe d'habitation = 0.182 %**
- **Foncier bâti = 0.138 %**
- **Foncier non bâti = 0.638 %**
- **Cotisation foncière des entreprises = 0.221 %**

11 – REDEVANCE SPANC – FIXATION DU TARIF

Madame la Présidente passe la parole à M. Yves ARMAND, Vice-président en charge du Spanc qui précise que le budget a été établi en fonction d'une redevance dite « de contrôle du bon fonctionnement des installations », maintenue à 20 € annuellement. Ce produit, nécessaire à l'équilibre du budget primitif du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2015 s'élève à 56 780 €.

Madame la Présidente propose d'entériner le montant de cette redevance. La délibération est votée à l'unanimité.

12 – REGLEMENT DES DECHETTERIES

M. Jean-Michel AVIAS, Vice-Président en charge des déchets ménagers, rappelle que le territoire de la CCDSP comprend quatre déchetteries situées à Malataverne, Donzère, Saint-Paul-Trois-Châteaux et Suze la Rousse.

Il propose dans un souci d'harmonisation du mode de fonctionnement des 4 déchetteries, de voter un règlement intérieur unique pour l'ensemble de ces 4 sites.

Jean-Michel AVIAS : La « Commission Déchets » s'est réunie le 9 février et le 26 mars 2015 et a validé le règlement soumis au vote. Il prévoit notamment l'ouverture des 4 sites aux administrés de l'ensemble du territoire, sans limitation de passages annuels, car aucun moyen de contrôle des accès n'existe aujourd'hui, mais je reviens sur ce projet qui me tient particulièrement à cœur et qui j'espère verra le jour si le budget le permet, avant la fin de l'année 2015.

La tarification unique aux professionnels et associations qui tarifent leurs prestations est validée.

Armelle MONTAGNE/DALLARD : Par rapport aux horaires, il est dommage qu'elles ne soient pas identiques aux 4 déchetteries afin qu'il n'y ait pas d'interrogation des administrés sur les horaires d'ouverture de chacune d'entre elle.

Jean-Michel AVIAS : Cela permet aux administrés de ne pas avoir qu'un seul créneau horaire, ils auront la possibilité d'aller dans l'une ou l'autre déchetterie.

Marie-Pierre MOUTON : Si on devait harmoniser les ouvertures, cela vaudrait dire que celle de Suze la Rousse devrait être ouverte le dimanche matin. Cela a aussi un coût.

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le règlement intérieur pour l'ensemble des 4 déchetteries du territoire de la CC.

13 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire qu'un service commun « Autorisation Droit des sols » a été créé au mois de février 2015. Dans le cadre de cette création, un agent de Pierrelatte a accepté son transfert à la communauté de communes à compter du 1^{er} mai 2015.

Le nombre et le cadre d'emploi des agents composant la CCDSP au 1^{er} mai 2015 évoluent ainsi de la manière suivante :

CADRES OU EMPLOIS	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	28 heures
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	1	1	
<u>Adjoint administratif principal 1^{ère} classe</u>	C	1	1	

FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur principal	A	1	1	
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	1	
TOTAL		9	9	1

Les membres du conseil communautaire valident à l'unanimité le transfert de cet agent.

14 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

L'organisation de ce service commun prévoit également la mise à disposition d'un agent de la commune de Tulette pour compléter l'équipe en charge de l'instruction des permis de construire.

Les conseillers communautaires valident à l'unanimité la mise à disposition de cet agent.

Marie-Pierre MOUTON : Je souhaite faire un petit rappel en ce qui concerne l'instruction des permis de construire : La loi oblige les communes rurales à prendre en charge l'instruction de leurs dossiers à compter du 1^{er} mai 2015. La CCDSP a créé un service commun ; seules les communes de Donzère, Saint Paul 3 Châteaux et Solérieux n'adhèrent pas à ce service. Les 3 agents de ce service seront installés dans les locaux de la Mairie de Pierrelatte en attendant de rejoindre ceux de la CC DSP qui déménageront aussi à terme.

Le service commun instruira en moyenne 799 permis par an pour un coût moyen de 142 €. C'est un coût médian par rapport à d'autres intercommunalités dont le montant varie entre 89 € et 230 € sachant que certaines ont fait le choix d'en financer une partie par le budget principal.

Michel APROYAN : Les agents instructeurs devront ils se déplacer dans les communes pour enregistrer les dossiers ?

Marie-Pierre MOUTON : Non, car dans chaque commune il y a des agents habilités à répondre aux questions des administrés mais je tiens à préciser que la commune de Donzère s'est engagée à nous apporter son soutien dans l'éventualité d'une demande plus importante que prévue.

Anne MARQUIS : A combien de temps estime t'on le temps passé à l'instruction d'un permis ?

Marie Pierre MOUTON : Il est difficile de quantifier la durée de l'instruction des permis qui peut varier selon la nature mais je voudrais préciser que chaque Maire restera signataire de ses dossiers.

Didier BESNIER : Je souhaiterais que les dossiers modificatifs soient traités de la même façon qu'une instruction.

La séance est levée à 20h15.

La secrétaire de séance,

Nicole TREFOULET